

**Assemblée générale**

Soixante-deuxième session

Documents officiels

Distr. générale  
5 mars 2008  
Français  
Original : anglais

---

**Cinquième Commission****Compte rendu analytique de la 25<sup>e</sup> séance**

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 19 décembre 2007, à 10 heures

*Président* : M. Ali ..... (Malaisie)  
*Président du Comité consultatif pour les questions administratives  
et budgétaires* : M. Saha

**Sommaire**

Point 128 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice  
biennal 2008-2009 (*suite*)

Élimination du racisme et de la discrimination raciale : mise en œuvre  
intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un  
membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de  
la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau  
DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour  
chaque commission.

07-65223 (F)



*La séance est ouverte à 10h 10.*

**Point 128 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 (suite)**

**Élimination du racisme et de la discrimination raciale : mise en œuvre intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban (A/62/7/Add.28; A/C.5/62/21)**

1. **M<sup>me</sup> Wong** (Division de la planification des programmes et du budget) indique que l'état des incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.3/62/L.65/Rev.1, tel que révisé oralement, a été présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale. Dans son rapport sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à la reprise de sa deuxième session, à sa troisième session et à sa troisième session extraordinaire, en 2006 (A/61/530/Add.1), le Secrétaire général a informé l'Assemblée générale qu'en application de sa résolution 3/2, le Conseil des droits de l'homme ferait fonction de Comité préparatoire de la Conférence d'examen de Durban, qu'il estimait que les prévisions de dépenses afférentes aux préparatifs de cette conférence pourraient être financées au moyen des crédits ouverts pour l'exercice 2006-2007 et que les dépenses prévues pour l'exercice 2008-2009 seraient examinées dans le contexte du projet de budget-programme pour l'exercice 2008-2009.

2. Les incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.3/62/L.65/Rev.1 sont décrites aux paragraphes 3 et 6 de l'état (A/C.5/62/21). Bien que les dépenses supplémentaires aient été estimées initialement à 7 061 600 dollars, à l'issue d'un examen du programme de travail prévu aux chapitres 2, 23 et 28E du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009, il a été proposé qu'un montant de 266 900 dollars soit couvert par les crédits demandés dans le projet de budget-programme pour cet exercice. Le reste des dépenses supplémentaires, soit un montant pouvant atteindre 6 794 700 dollars, excède la capacité d'absorption des crédits demandés aux chapitres 2 et 23. Comme il est indiqué au paragraphe 9 de l'état, les frais de voyage des représentants des pays les moins avancés, des institutions nationales de protection des droits de l'homme et des organisations non gouvernementales, estimés à 804 100 dollars, seront

financés à l'aide des ressources extrabudgétaires disponibles.

3. Comme il est indiqué au paragraphe 7 de l'état, les consultations entre États Membres se poursuivent et le Comité préparatoire a l'intention d'affiner encore le choix de la durée et du niveau de la Conférence d'examen de Durban. Le Secrétariat doit consulter les commissions régionales au sujet des dépenses afférentes aux conférences préparatoires régionales, qui sont mentionnées à l'alinéa c) du paragraphe 6 de l'état, et de leur absorption. En outre, les consultations internes menées avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme afin de déterminer la capacité d'absorption des dépenses visées à l'alinéa b) du paragraphe 6 de l'état se poursuivront. L'Assemblée générale est priée de prendre note des ressources supplémentaires pouvant atteindre 6 794 700 dollars qu'il conviendrait d'ajouter aux ressources déjà demandées dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009. Le Secrétaire général entend présenter un état détaillé des incidences sur le budget-programme dès que les négociations et les discussions mentionnées précédemment seront terminées.

4. **M. Saha** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) présente le rapport correspondant du Comité consultatif (A/62/7/Add.28) et dit que le Comité recommande à la Cinquième Commission d'informer l'Assemblée générale que, dans le cas où elle adopterait le projet de résolution A/C.3/62/L.65/Rev.1 tel que révisé oralement, il faudrait prévoir pour 2008-2009 des ressources supplémentaires d'un montant estimatif de 6 794 700 dollars en sus des ressources prévues aux chapitres 2 et 23 du projet de budget-programme, à imputer sur le fonds de réserve. Le Comité consultatif recommande que la Cinquième Commission prenne note de ces estimations préliminaires, à propos desquelles des précisions sont données dans l'annexe à son rapport. Des renseignements détaillés concernant les incidences financières seront communiqués lorsque les discussions et négociations seront achevées et que l'organisation des travaux de la Conférence d'examen de Durban, et notamment, des réunions préparatoires régionales, aura été fixée.

5. **M. Hussain** (Pakistan), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que son groupe attache beaucoup d'importance aux préparatifs et à la tenue de la Conférence d'examen de Durban et qu'il

soutient donc la demande de ressources faite au titre du projet de résolution A/C.3/62/L.65/Rev.1, tel que révisé oralement. Il est toutefois surpris que la Cinquième Commission soit saisie d'un état des incidences sur le budget-programme alors que le projet de résolution demandait qu'il soit prévu d'allouer des ressources suffisantes à prélever sur le budget ordinaire. Il regrette également que le Comité consultatif n'ait pas été capable de formuler des recommandations claires sur le sujet, alors qu'il s'est déjà prononcé sur des questions similaires concernant d'autres grandes commissions. Il est important que l'Assemblée générale apporte son soutien et exprime sa solidarité à la lutte contre le fléau du racisme, qui est présent partout dans le monde sous de nombreuses formes.

6. **M. Wallace** (États-Unis d'Amérique) déclare que sa délégation souhaiterait que le Président du Comité consultatif dise clairement si oui ou non le document A/C.5/62/21 est réellement un état d'incidences sur le budget-programme.

7. **M. Saha** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) indique que le Secrétaire général a présenté le document en question comme un état des incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.3/62/L.65/Rev.1, tel que révisé oralement. Le Comité consultatif s'est entretenu avec le Secrétariat et a été informé qu'une situation comparable s'était déjà présentée récemment. À la suite du Sommet mondial de 2005, le Secrétaire général a ainsi recommandé à l'Assemblée générale de prendre note d'estimations préliminaires, ce que l'Assemblée a fait, et des renseignements détaillés sur les incidences financières ont été communiqués ultérieurement au Comité consultatif, qui a alors formulé des recommandations à l'intention de l'Assemblée générale.

8. **M. Wallace** (États-Unis d'Amérique) dit que sa délégation a bien compris de quelle manière le Secrétaire général a présenté le document A/C.5/62/21 mais qu'elle se demande si dans l'esprit du Président du Comité consultatif, il s'agit d'un état d'incidences sur le budget-programme au même titre que les nombreux autres états dont la Cinquième Commission a l'habitude d'être saisie.

9. **M. Saha** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) réaffirme que le document en question a été présenté comme un état d'incidences sur le budget-programme dans lequel

l'Assemblée générale est invitée à prendre note d'estimations préliminaires. Il rappelle que le Secrétaire général a indiqué, au paragraphe 16 dudit document, que des informations détaillées sur les incidences financières seraient communiquées dès que les discussions et négociations seraient achevées et que l'organisation des travaux de la Conférence d'examen de Durban aurait été fixée. Ce n'est que lorsqu'il aura reçu ces informations détaillées que le Comité consultatif donnera son avis. L'orateur rappelle également que le Comité consultatif a été informé que le montant concerné, pouvant atteindre 6 794 700 dollars, pourrait s'avérer moins élevé à l'issue des discussions et négociations auxquelles le Secrétaire général fait référence. Le Secrétaire général ayant simplement invité l'Assemblée générale à prendre note des estimations préliminaires, le Comité consultatif approuve ce procédé.

10. **M. Sena** (Brésil) dit que sa délégation appuie la demande de ressources afférente au projet de résolution A/C.3/62/L.65/Rev.1, tel que révisé oralement, et insiste sur le fait que la Cinquième Commission devrait traiter l'état des incidences sur le budget-programme de ce projet de résolution de la même manière qu'elle traite les autres états dont elle est saisie.

11. **M. Wallace** (États-Unis d'Amérique) dit que sa délégation souhaiterait des précisions sur la façon dont les estimations préliminaires ont été calculées et voudrait savoir si elles reposent sur une quelconque évaluation des ressources nécessaires à la tenue des conférences prévues. Rappelant que la Commission a souvent eu à discuter de la tenue de conférences, il demande si le Président du Comité consultatif pourrait indiquer si oui ou non la Cinquième Commission a déjà pris en considération des estimations préliminaires dans ce contexte par le passé. Enfin, sa délégation souhaite savoir si la position du Secrétariat et du Comité consultatif est que le projet de résolution en question n'a pas, au stade actuel, d'incidences sur le budget-programme, de nouvelles discussions et négociations, et des chiffres révisés, étant encore à venir.

12. **M<sup>me</sup> Wong** (Division de la planification des programmes et du budget) indique que les estimations ont été calculées sur la base des coûts standards des services de conférence. Certains gouvernements ayant fait savoir au Secrétariat qu'ils seraient susceptibles d'accueillir l'une des cinq réunions préparatoires régionales, les montants présentés au tableau 2 de

l'annexe au rapport du Comité consultatif (A/62/7/Add.28) ont été calculés sur la base des coûts de ces services à Bangkok, Brasilia, Moscou et Pretoria. Les calculs ont également tenu compte d'estimations concernant Vienne, l'hypothèse ayant été retenue qu'un pays de la région offrirait d'accueillir une des réunions. D'autres estimations ont été basées sur le lieu à partir duquel les rapporteurs spéciaux et d'autres membres du personnel seraient amenés à voyager.

13. S'agissant de la position du Secrétariat, l'intervenante rappelle que, comme l'a indiqué le Président du Comité consultatif, à ce stade le Secrétaire général invite l'Assemblée à prendre note du fait que le montant en question pourrait atteindre 6 794 700 dollars, et il entend communiquer des renseignements plus détaillés sur les incidences financières du projet de résolution une fois que les discussions et les négociations auront eu lieu.

14. **M. Saha** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) rappelle que conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, le Secrétaire général présente un état des incidences sur le budget-programme pour tous les projets de résolution soumis aux grandes commissions de l'Assemblée générale pour adoption. Cependant, l'Assemblée a déjà pris note d'estimations préliminaires au moins en une occasion, à savoir à la suite du Sommet mondial de 2005. L'intervenant espère que le Secrétariat pourra donner des précisions sur un autre cas similaire qui lui vient à l'esprit, celui d'estimations préliminaires concernant le Bureau du Président de l'Assemblée générale, qui ont été directement prises en compte par la Cinquième Commission et l'Assemblée générale.

15. **M. Abelian** (Secrétaire de la Commission) explique que dans le cas des estimations concernant le Bureau du Président de l'Assemblée générale, la Cinquième Commission avait déjà approuvé le budget lorsque l'Assemblée générale s'était prononcée sur une résolution dont les incidences sur le budget-programme pouvaient atteindre 980 000 dollars sans appliquer l'article 153 de son Règlement intérieur. Le Secrétariat n'a pas eu d'autre choix que de faire une déclaration avant l'adoption de la résolution. Les estimations correspondantes ont été prises en compte dans les projets de budget établis pour l'année suivante.

16. **M<sup>me</sup> Mesquita** (Portugal), s'exprimant au nom de l'Union européenne, propose que la discussion sur cette question soit poursuivie dans le cadre de consultations informelles.

17. **M. Wallace** (États-Unis d'Amérique) dit que s'il a bien compris, les deux seuls cas comparables à la situation actuelle ont trait pour l'un au Document final du Sommet mondial de 2005 et pour l'autre au financement du Bureau du Président de l'Assemblée générale, ce qui, pour sa délégation, pose problème au regard des règles et procédures régissant le fonctionnement de la Cinquième Commission.

18. Par ailleurs, sa délégation souhaiterait des précisions sur les contributions volontaires disponibles pour couvrir le financement des préparatifs et de la tenue de la Conférence, compte tenu des dispositions du paragraphe 5 de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale sur le plan des conférences, concernant les invitations lancées par les gouvernements pour accueillir des sessions des organes de l'ONU qui ne se tiennent pas au Siège et la prise en charge des dépenses supplémentaires y afférentes, ainsi que du paragraphe 16 de la résolution 2002/68 de la Commission des droits de l'homme sur le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée relatif à l'établissement d'un fonds volontaire aux fins énumérées dans ce paragraphe.

19. **M. Stone** (Australie) dit que sa délégation et celles du Canada et de la Nouvelle-Zélande, au nom desquelles il s'exprime également, approuvent la proposition faite par la représentante du Portugal au nom de l'Union européenne de poursuivre la discussion en cours dans le cadre de consultations informelles.

20. **M<sup>me</sup> Wong** (Division de la planification des programmes et du budget) rappelle que, comme le Comité consultatif l'a indiqué dans son rapport, le calcul des coûts afférents aux réunions préparatoires régionales a été effectué en tenant compte d'indications émanant de plusieurs gouvernements susceptibles d'accueillir ces réunions. Le Secrétariat souhaite s'entretenir à nouveau avec ces gouvernements étant donné qu'en application des dispositions de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale, ils seront amenés à supporter les dépenses supplémentaires correspondantes. C'est pourquoi le Secrétaire général informe l'Assemblée qu'il présente des estimations préliminaires en attendant ces nouvelles discussions.

21. S'agissant des contributions volontaires collectées par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Secrétaire général a indiqué, au paragraphe 9 de l'état des incidences sur le budget-programme qu'il a présenté, qu'un montant d'environ 804 100 dollars serait prévu pour financer les frais de voyage des représentants des institutions nationales de protection des droits de l'homme et des organisations non gouvernementales, notamment celles des pays en développement de la région où se tiendra une conférence régionale, conformément à la décision PC.1/12 du Comité préparatoire.

22. **M. Saha** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) appelle l'attention sur l'annexe au rapport du Comité consultatif (A/62/7/Add.28), qui contient des informations concernant l'estimation préliminaire des ressources supplémentaires nécessaires, et sur le paragraphe 9 de l'état présenté par le Secrétaire général (A/C.5/62/21). Le Secrétariat devrait communiquer à la Cinquième Commission et au Comité consultatif des informations écrites sur les cas cités précédemment, concernant le Document final du Sommet mondial de 2005 et le Bureau du Président de l'Assemblée générale.

23. **M. Tawana** (Afrique du Sud) approuve les remarques formulées par les représentants du Pakistan et du Brésil. Pour des raisons historiques évidentes, son pays attache beaucoup de prix aux efforts visant à éradiquer le fléau du racisme, qui jouent un rôle crucial dans le progrès de l'humanité dans son ensemble. C'est pourquoi il importe que l'état des incidences sur le budget-programme dont il est question et le projet de résolution correspondant soient adoptés avant que la Commission termine ses travaux.

24. **M<sup>me</sup> Park** (République de Corée) apprécierait qu'une estimation plus précise soit donnée de la mesure dans laquelle les dépenses liées à la tenue des conférences préparatoires régionales seraient réduites dans le cas où l'Assemblée générale approuverait les offres qu'ont faites certains gouvernements d'accueillir ces réunions.

25. **M. Wallace** (États-Unis d'Amérique) demande au Secrétariat de communiquer des renseignements détaillés sur les précédents historiques, c'est-à-dire sur les circonstances particulières dans lesquelles des fonds extrabudgétaires ou des contributions volontaires ont été utilisés pour couvrir les dépenses liées à

l'exécution de programmes ou d'activités requis, notamment le montant exact des fonds de cette nature utilisés dans le cadre de ces précédents ainsi que le montant correspondant de ressources budgétaires qui ont été nécessaires pour combler l'écart. Le Comité consultatif devrait utiliser ces chiffres comme base dans de futures estimations.

26. **M. Saha** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) dit qu'il prend note de la suggestion du représentant des États-Unis et qu'il demandera au représentant du Secrétaire général de communiquer les informations voulues. Cependant, des estimations plus détaillées ne seront disponibles qu'une fois que les négociations concernant l'organisation des travaux de la Conférence d'examen de Durban, et notamment des réunions préparatoires régionales, auront été achevées.

27. **M. Berti Oliva** (Cuba) souligne que la Cinquième Commission a déjà eu à traiter des situations similaires dans le passé. Comme en ces précédentes occasions, il serait préférable de poursuivre la discussion dans le cadre de consultations informelles.

28. **M. Sena** (Brésil) approuve les remarques formulées par le représentant de Cuba. Les précédents sont très utiles en ce sens qu'ils offrent à la Commission une base juridique sur laquelle fonder son action. Étant donné que de nombreuses pratiques foncièrement racistes, comme le colonialisme, n'ont été éradiquées que récemment, on peut espérer qu'à mesure que l'humanité progressera, des contributions volontaires plus nombreuses seront versées aux initiatives visant à prévenir le racisme et l'intolérance qui est associée. Enfin il souligne que la Cinquième Commission est un organe à vocation technique qui, en tant que tel, ne devrait pas se pencher sur des questions politiques que lui renvoient d'autres grandes commissions.

29. **M. Hussain** (Pakistan), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que vu le manque de temps et l'importance de la question, la Commission devrait poursuivre cette discussion dans le cadre de consultations informelles.

30. Le Groupe des 77 et la Chine regrettent la façon dont le Secrétaire général a présenté l'état des incidences sur le budget-programme. La grande commission de l'Assemblée générale concernée a adopté un projet de résolution définissant une ligne de

conduite claire, qui aurait dû aboutir à une estimation précise des dépenses. Le Groupe croit savoir que les gouvernements hôtes ont supporté la plupart des frais liés à la convocation des réunions préparatoires de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. L'Assemblée générale doit montrer qu'elle soutient la mise en œuvre et le suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, et l'orateur ne doute pas que toutes les informations pertinentes seront communiquées à la Cinquième Commission aussitôt que possible.

31. **M. Tawana** (Afrique du Sud) rappelle qu'en tant qu'hôte de la Conférence mondiale contre le racisme, le Gouvernement sud-africain a supporté des frais d'un montant supérieur à 10 millions de dollars. Les réunions préparatoires de la Conférence d'examen de Durban, qui sont de moindre envergure, ne devraient pas coûter aussi cher.

32. **M. Wallace** (États-Unis d'Amérique) n'a pas d'objection à ce que la discussion se poursuive dans un cadre informel. Toutefois, il souhaiterait connaître avec exactitude le montant des ressources extrabudgétaires et des contributions volontaires qui ont été collectées jusqu'à présent. Il y a effectivement des divergences de vues sur la question à l'examen d'un point de vue politique, mais sa délégation partage l'avis du Groupe des 77 et de la Chine selon lequel, à défaut d'une analyse budgétaire appropriée du projet de résolution, le Comité consultatif et la Cinquième Commission ne seront pas en mesure d'examiner réellement les incidences du projet sur le budget-programme.

33. **M. Hussain** (Pakistan), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que bien qu'il se réjouisse de cette possibilité de consensus, son interprétation de la question diffère quelque peu de celle du représentant des États-Unis.

34. **M<sup>me</sup> Wong** (Division de la planification des programmes et du budget) assure les membres de la Commission qu'elle leur communiquera les informations pertinentes, par écrit, au cours de consultations informelles.

*La séance est levée à 11 h 05.*